



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

Affaire 01-090626

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 avril 2026

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 03 juin 2026 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 26

Absents : 01

Procurations : 02

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

LE MAIRE,

Johnny PAYET

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le NEUF JUIN à DIX-HUIT HEURES ET TROIS MINUTES le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS :

PAYET Johnny Maire
FAUSTIN Jean Yves 1^{er} adjoint
IGOUE Sabine 2^{ème} adjointe
DAMOUR Jean Claude 3^{ème} adjoint
THIBURCE Héliette 4^{ème} adjointe
RIVIERE Alain 5^{ème} adjoint
DALLEAU Gina 6^{ème} adjointe
PAYET Mickael 7^{ème} adjoint
MOGALIA Mélissa 8^{ème} adjointe
LEFLEM Bernard Conseiller Municipal
MAILLOT Béatrice Conseillère Municipale
JULIE Willy Conseiller Municipal
BERGAMME Henriette Conseillère Municipale
FONTAINE Wilfrid Conseiller Municipal
PROBST Emmanuelle Conseillère Municipale
FOSSY Bernard Conseiller Municipal
LAURET Blandine Conseillère Municipale
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal
DIJOUX François Conseiller Municipal
BOYER Annie Claude Conseillère Municipale
CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale
ARZAL Sophie Conseillère Municipale
JISTA Elian Conseiller Municipal
ROCHETAING Roseline Conseillère Municipale
AZOR Frédéric Conseiller Municipal
BALASSY Reine Claude Conseillère Municipale

ABSENT(S) : PARIEL Myriam Conseillère Municipale

PROCURATION(S) : ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale à BOYER Annie Claude – MAURER Mhedi Conseiller Municipal à PAYET Johnny

Publicité faite le 15/06/2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260609-DCM01-090626-DE
Date de télétransmission : 12/06/2026
Date de réception préfecture : 12/06/2026

Affaire 01-090626

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 avril 2026

Présentation générale et contexte

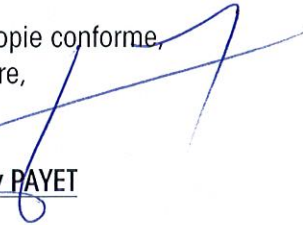
Entendu l'exposé du maire, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 16 avril 2026.

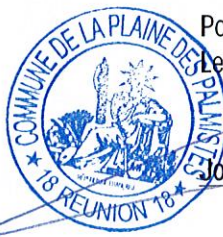
Le procès-verbal est joint en annexe.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, **1 contre** (Frédéric AZOR) et **3 abstentions** (Sophie ARZAL, Elian JISTA, Roseline ROCHETAING),

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 avril 2026,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET





PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE
DU 16 AVRIL 2026

PRÉSENTS :

PAYET Johnny Maire
FAUSTIN Jean-Yves 1^{er} adjoint
IGOUE Sabine 2^{ème} adjointe
DAMOUR Jean-Claude 3^{ème} adjoint
THIBURCE Héliette 4^{ème} adjointe
RIVIERE Alain 5^{ème} adjoint
DALLEAU Gina 6^{ème} adjointe
PAYET Mickael 7^{ème} adjoint
MOGALIA Mélissa 8^{ème} adjointe
ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale
LEFLEM Bernard Conseiller Municipal
MAILLOT Béatrice Conseillère Municipale
JULIE Willy Conseiller Municipal
BERGAMME Henriette Conseillère Municipale
FONTAINE Wilfrid Conseiller Municipal
PROBST Emmanuelle Conseillère Municipale
LAURET Blandine Conseillère Municipale
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal
PARIEL Myriam Conseillère Municipale
DIJOUX François Conseiller Municipal
BOYER Annie Claude Conseillère Municipale
MAURER Mhedi Conseiller Municipal
CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale
AZOR Frédéric Conseiller Municipal
BALASSY Reine Claude Conseillère Municipale

ABSENT(S) :

ARZAL Sophie Conseillère Municipale
JISTA Elian Conseiller Municipal
ROCHETAING Roselyne Conseillère Municipale

PROCURATION(S) :

FOSSY Bernard Conseiller Municipal à FAUSTIN Jean-Yves

Le nombre de présents est de 25 à l'ouverture de la séance du Conseil municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 18h08

Le Maire prend connaissance des procurations déposées en séance.

Puis le Maire propose de nommer M. MAURER Mhedi en qualité de secrétaire de séance et lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

Le quorum est constaté.

L'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

RUBRIQUES
Affaire 01-160426 Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 21 mars 2026 et du 1er avril 2026
Affaire 02-160426 Budget Principal – Approbation du Compte Financier Unique 2025
Affaire 03-160426 Budget Annexe des Pompes Funèbres – Approbation du Compte Financier Unique 2025
Affaire 04-160426 Budget Annexe du Lotissement Petite Plaine – Vote du Compte Financier Unique 2025
Affaire 05-160426 Budget Principal Ville – Affectation du Résultat constaté au CFU 2025 sur le Budget Primitif 2026
Affaire 06-160426 Budget Annexe des Pompes Funèbres – Affectation du Résultat constaté au CFU 2025 sur le Budget Primitif 2026
Affaire 07-160426 Budget Annexe du Lotissement Petite Plaine – Affectation du Résultat constaté au CFU 2025 sur le Budget Primitif 2026
Affaire 08-160426 Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus pour l'année 2025
Affaire 09-160426 Fiscalité Directe Locale – Vote des taux des impôts directs 2026
Affaire 10-160426 Apurement des comptes d'imputation provisoire (CIP)
Affaire 11-160426 Budget Principal de la Ville – récupération des retenues de garantie frappées par la prescription quadriennale à la date du 1er janvier 2026
Affaire 12-160426 Budget Principal – Approbation du Budget Primitif 2026
Affaire 13-160426 Budget Annexe des Pompes Funèbres – Approbation du Budget Primitif 2026
Affaire 14-160426 Budget Annexe du lotissement de la Petite Plaine – Approbation du Budget Primitif 2026
Affaire 15-160426 Subventions aux associations Conventionnées (plus de 23 000.00€) / Attribution pour l'exercice 2026
Affaire 16-160426 Subventions aux associations non conventionnées et aux établissements publics administratifs - Attribution pour l'exercice 2026
Affaire 17-160426 Régime d'aide en faveur des déplacements hors du territoire pour des compétitions sportives ou autres concours dans les domaines culturels et artistiques – Critères et enveloppes
Affaire 18-160426 Régime d'aide en faveur des déplacements hors du territoire pour des compétitions sportives ou autres concours dans les domaines culturels et artistiques – Attribution de subvention
Affaire 19-160426 Soutien à la vie éducative – Octroi d'une aide financière à tous les diplômés reconnus et lauréats des concours des différentes fonctions publiques – Mise à jour
Affaire 20-160426 Réhabilitation et extension de l'école Claire Hénou – Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SPL Est Réunion Développement (SPL ERD)
Affaire 21-160426 Règlement Local de Publicité – Arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP) et bilan de la concertation
Affaire 22-160426

Mutation foncière : Parcelles AE 248-251 - Avenant n°1 à la convention de portage n° 06 23 08 - Désignation de la SODEGIS - Aménagement rue Oscar TURPIN
Affaire 23-160426 Mutation foncière : Parcelles AV 299-676-678 – Désignation de la SEMADER pour repreneur pour un programme de construction de logements sociaux de type LLS/PSLA
Affaire 24-160426 Restructuration des espaces publics du Cœur de Ville - Déplacement du Monument aux Morts et de la Stèle du Général de Gaulle
Affaire 25-160426 Tableau des emplois et des effectifs – Création d'emplois
Affaire 26-160426 Composition du Comité Social Territorial (CST) et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSCT), communs à la commune, au CCAS et à la Caisse des écoles
Affaire 27-160426 Conditions d'attribution et d'utilisation des véhicules de service et de fonction – Année 2026
Affaire 28-160426 SPL MARAINA – Présentation du rapport des mandataires pour l'année 2025
Questions Diverses

Ce procès-verbal retranscrit littéralement les interventions.

--ooOoo--

Préambule :

M. le Maire : M. DAMOUR avait demandé la parole.

M. Jean-Claude DAMOUR : Merci M. le maire. Bonsoir à toutes et à tous. M. le maire, mesdames, messieurs, chers collègues élus, je prends la parole, ce soir, avec beaucoup de tristesse et de lassitude. Le Conseil d'administration du Club d'Athlétisme a été récemment affaibli par la démission de neuf membres. Ces départs ne sont pas anodins. Ils sont la conséquence d'un climat de tension, de harcèlement qui dure depuis plusieurs mois. Pour ma part, ces attaques ont débuté après les élections de 2020. Depuis, je fais l'objet de propos diffamatoires, d'insultes, de mises en cause publique et même de tentatives de déstabilisation dans mon cadre professionnel. Je tiens, pourtant, à rappeler que mon engagement a toujours été constant, constructif. J'ai œuvré pour la réalisation de la piste, l'augmentation significative des subventions, l'accompagnement des athlètes, l'amélioration des infrastructures et le soutien aux actions du club, y compris pour les personnes aujourd'hui à l'origine de ces attaques. Malgré cela, les agressions continuaient : prises de parole insultantes, accusations publiques infondées, dénigrement d'athlètes et démarches visant à nuire à mon image. J'ai tenté d'apaiser la situation, notamment en organisant une réunion pour rappeler, avec fermeté, un principe simple : le respect. Je n'ai jamais demandé la sanction de qui que ce soit. Seulement le respect des personnes et des institutions. Aujourd'hui, j'arrive à un point de rupture. Je ne peux plus accepter ces agissements répétés, ni laisser se propager des mensonges sans réagir. C'est pourquoi, ce soir, M. le maire, je sollicite officiellement la protection fonctionnelle dans mon cadre d'élu. Et je tiens à préciser que, par sens de responsabilité, je m'engage à rembourser l'intégralité des frais engagés si la procédure n'aboutissait pas. Merci à tous.

M. le Maire : Merci, M. DAMOUR. On prend acte de votre intervention. J'ai aussi reçu un courrier du club, du président, qui m'annonce la démission en masse des membres du bureau. Donc, nous, on fera le nécessaire pour continuer à travailler dans ce sens.

M. François DIJOUX : Concernant cette affaire-là, il y a aussi les athlètes qui ne sont pas forcément informés de tout cela. Et ils ne comprennent pas. Ils ne comprennent pas parce que j'ai des retours de situation. Ils me disent « pourquoi cela ne fonctionne pas ? ». Ce ne sont que des participants qui ne connaissent pas ce qu'il y a dessus ou dessous. Comment faire pour que ces gens-là ne soient pas laissés sur le bord de la route et se sentir démunis ?

M. le Maire : Je suis en train de lire parce que je viens d'avoir le document. Je pense que le président a dû faire un courrier aux adhérents pour les prévenir de la situation. Ils vont, peut-être, relancer pour préparer une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, pour pouvoir pallier à ces défauts. Cela reste, quand même, une association conventionnée par la collectivité. Donc, on veillera à ce que tout le monde soit au courant et un travail sera fait autour de cette situation dans les prochains jours, pour ne pas dire prochaines semaines.

M. Jean-Claude DAMOUR : Juste pour rassurer tout le monde, la ligue a été informée, via ceux qui l'ont fait, ceux qui ont amené à cette situation-là. Deux choses. On m'a demandé de venir à la ligue pour, aussi, montrer qu'on était de bonne foi, qu'on n'était pas dans l'idée de tuer le CAPP (Club d'Athlétisme de La Plaine-des-Palmistes) qui date de plus de 40 ans. Je me suis promis de tenir ce club, je le ferai, mais pas à n'importe quel prix, messieurs, mesdames. Un dirigeant ne peut pas insulter un maire. Un dirigeant ne peut pas injurier, menacer, je le répète, un élu. On ne peut pas dire que « mon père m'a dit de reprendre le club ». On a enregistré notre conversation, un soir, et d'autres ont fait pareil. Il y a des propos qui sont sortis. Ce n'est pas légal, effectivement. Mais, je sais ce que j'ai dit, je sais ce qu'on a dit, je sais qu'il n'y avait pas à demander la tête de qui que ce soit. Mais, effectivement, quand quelqu'un est là pour nuire, malheureusement, on ne peut plus travailler avec cette personne.

M. le Maire : Merci beaucoup. Donc, on tâchera à surveiller ce club, dans l'avancement de l'avenir de ce club qui, je crois, a pas mal d'adhérents. Je ne sais pas, mais il y a combien d'adhérents ? 150 ?

M. Jean-Claude DAMOUR : Quand vous voyez qu'on a mis un président qui n'habite pas à La Plaine-des-Palmistes. On l'a fait parce qu'on ne voulait pas politiser ce club. On a fait en sorte de faire partir ce gars qui est là depuis plus de 20 ans, en pleurant, le jour de son anniversaire. Je n'accepterai jamais cela.

M. le Maire : Merci. Donc, environ 180 adhésions. On tâchera de suivre l'évolution de ce club. Merci, chers collègues.

M. Mickaël PAYET : Juste pour te dire, Jean-Claude, que je t'apporte mon soutien total. M. le maire, M. le DGS, il y a un petit souci, peut-être que c'est un détail qu'on a loupé. Je voulais savoir si l'opposition « La Plaine des Possibles » reçoit bien les convocations pour le Conseil municipal ? Parce que depuis qu'on a commencé, on ne les a jamais vus. Donc, peut-être qu'ils ne sont pas au courant.

M. le Maire : Oui. On a vérifié. Ils reçoivent.

M. Mickaël PAYET : Je pose juste la question pour savoir. Ces gens voulaient, quand même, à la base, prendre la mairie. Donc, peut-être qu'ils ne sont pas au courant. Je ne sais pas.

M. le Maire : Écoutez, libre à chacun de faire de l'opposition. Et je pense qu'il y a eu, dans les médias, lors du premier Conseil municipal, une prise de parole où la cheffe de file disait qu'elle fera une opposition ferme. Donc, c'est peut-être cela l'opposition ferme et définitive. Merci beaucoup.

--ooOoo--

Affaire 01-160426

Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 21 mars 2026 et du 1er avril 2026

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et 1 abstention (Frédéric AZOR),

- APPROUVE les procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 21 mars 2026 et du 1^{er} avril 2026,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes.

--ooOoo--
Affaire 02-160426
Budget Principal – Approbation du Compte Financier Unique 2025

Observations : Néant.

La présidence étant assurée par Jean Yves FAUSTIN, 1^{er} adjoint.

M. le maire quitte la salle à cet instant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents, 1 abstention (Frédéric AZOR) et M. le maire n'ayant pas pris part au vote,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- ARRETE le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal présenté ci-dessus en fonctionnement et en investissement,
- VOTE le Compte Financier Unique 2025 pour le Budget Principal,
- AUTORISE le Maire ou en son absence l'élu délégué de signer tous les documents afférents à cette affaire.

---ooOoo---
Affaire 03-160426
Budget Annexe des Pompes Funèbres – Approbation du Compte Financier Unique 2025

Observations : Néant.

La présidence étant assurée par Jean Yves FAUSTIN, 1^{er} adjoint.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents, 1 abstention (Frédéric AZOR) et M. le maire n'ayant pas pris part au vote,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- ARRETE le CFU 2025 du Budget Annexe Pompes Funèbres présenté ci-dessus en fonctionnement et en investissement,
- VOTE le Compte Financier Unique 2025 pour le Budget Annexe Pompes Funèbres,
- AUTORISE le Maire ou en son absence l'élu délégué de signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--
Affaire 04-160426
Budget Annexe du Lotissement Petite Plaine – Vote du Compte Financier Unique 2025

Observations : Néant.

La présidence étant assurée par Jean Yves FAUSTIN, 1^{er} adjoint.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents, 1 abstention (Frédéric AZOR) et M. le maire n'ayant pas pris part au vote,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- ARRETE le CFU 2025 du Budget Annexe Lotissement Petite Plaine présenté ci-dessus en fonctionnement et en investissement,
- VOTE le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Lotissement Petite Plaine,
- AUTORISE le Maire ou en son absence l'élu délégué de signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 05-160426

Budget Principal Ville – Affectation du Résultat constaté au CFU 2025 sur le Budget Primitif 2026

Observations : Néant.

La présidence étant assurée par Jean Yves FAUSTIN, 1^{er} adjoint.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents, 1 abstention (Frédéric AZOR) et M. le maire n'ayant pas pris part au vote,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE les propositions d'affectation du résultat 2025 du Budget Principal sur le Budget Primitif 2026,
- AUTORISE le Maire ou en son absence l'élu délégué de signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 06-160426

Budget Annexe des Pompes Funèbres – Affectation du Résultat constaté au CFU 2025 sur le Budget Primitif 2026

Observations : Néant.

La présidence étant assurée par Jean Yves FAUSTIN, 1^{er} adjoint.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents, 1 abstention (Frédéric AZOR) et M. le maire n'ayant pas pris part au vote,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE les propositions d'affectation du résultat 2025 du Budget Annexe des Pompes Funèbres,
- AUTORISE le Maire ou en son absence l'élu délégué à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 07-160426

Budget Annexe du Lotissement Petite Plaine – Affectation du Résultat constaté au CFU 2025 sur le Budget Primitif 2026

Observations : Néant.

La présidence étant assurée par Jean Yves FAUSTIN, 1^{er} adjoint. .

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents, 1 abstention (Frédéric AZOR) et M. le maire n'ayant pas pris part au vote,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE les propositions d'affectation du résultat 2025 du Budget Annexe du lotissement Petite Plaine,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence l'élu délégué, de signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 08-160426

Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus pour l'année 2025

Observations :

M. Jean-Yves FAUSTIN : J'aurais juste une petite remarque, M. le maire. Par les temps de crise et les moments difficiles que traverse notre population. De par les contextes de crise, de guerre et d'inflation qui vont, de plus en plus, nous impacter, il est à souligner que la commune de La Plaine-des-Palmistes n'a pas, durant le mandat 2020-2026 augmenté d'un seul centime d'euros les indemnités des élus. Et contrairement à ce qui est autorisé par la loi sur le vote de loi du budget 2026, les communes ont la possibilité d'augmenter les indemnités des élus. Et contrairement à ce qui s'est fait à la Cirest ou dans la commune d'à côté à Saint-Benoît, La Plaine-des-Palmistes n'a pas fait ce choix par respect de notre population qui souffre déjà.

M. le Maire : Merci beaucoup.

Le Conseil municipal prend acte de ces informations.

--ooOoo--

Affaire 09-160426

Fiscalité Directe Locale – Vote des taux des impôts directs 2026

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VOTE pour l'année 2026 le maintien des taux de fiscalité votés en 2025, soit les taux suivants des contributions directes locales :
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires = 16,86 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties = 47,16 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 40,30 %
- AUTORISE le Maire ou en son absence l' élu délégué à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 10-160426

Apurement des comptes d'imputation provisoire (CIP)

Observations :

M. Frédéric AZOR : Bonsoir tout le monde. J'aurais peut-être une question, comme je vais compiler pour ne pas intervenir, non plus, très longtemps. Sur les 125 000 € qui devaient être retournés par Groupama, mais qui n'ont pas été retournés, qu'est-ce qu'il en ressort, exactement, s'il vous plaît ?

M. le Maire : M. Eric ROSSIGNOL, le directeur financier, si vous pouvez répondre ?

M. Eric ROSSIGNOL : Vous parlez de quelle affaire, s'il vous plaît ?

M. Frédéric AZOR : C'était sur l'affaire n°5.

M. le Maire : C'est trop tard.

M. Frédéric AZOR : Non, mais comme ce sont les affaires financières, c'est juste pour avoir une information. Ensuite, la deuxième question, c'est pourquoi avoir attendu trois ans pour les 278 000 ? Pourquoi est-ce que la municipalité n'a pas émis les titres ? Pareil pour les mandats. Pourquoi ce retard de trois ans, s'il vous plaît ?

M. Eric ROSSIGNOL : Pour la première question, les 125 000 €, l'affaire n°5, c'est l'affectation des résultats au CFU (Compte Financier Unique). Je ne comprends pas la demande concernant Groupama à 125 000.

M. Frédéric AZOR : C'est juste que, normalement, Groupama devait rembourser la mairie. Mais, cela n'a pas été fait.

M. Eric ROSSIGNOL : Dans quel cadre ?

M. Frédéric AZOR : C'était les dépenses, en fait. Je ne sais pas. Je n'ai pas vu, en fait. J'ai vu juste une ligne. Groupama devait rembourser, et cela n'a pas été fait. C'est tout ce que j'ai vu. A 125 000. Donc, j'aurais aimé avoir des précisions là-dessus. Sinon, si vous ne pouvez pas, vous pouvez me...

M. Eric ROSSIGNOL : Je peux vous faire un écrit là-dessus.

M. Frédéric AZOR : Je vais recibler l'affaire parce que mon souci, c'est que mon ordinateur portable ne fonctionne pas, celui de la mairie. Du coup, je ne peux pas vous sortir l'affaire exactement. Je n'ai que mon résumé à moi.

M. Eric ROSSIGNOL : Je vais vous faire une réponse par écrit, si vous le voulez, et vous préciser votre question.

M. Frédéric AZOR : Pas de souci.

M. Eric ROSSIGNOL : Pour la deuxième question, vous pouvez juste me la rappeler, s'il vous plaît ?

M. Frédéric AZOR : Pourquoi on n'a pas émis les titres, en 2023, sur les 278 000 €, s'il vous plaît ?

M. Eric ROSSIGNOL : C'est un travail qui est, actuellement, mené pour ce qu'on appelle les apurements de compte d'attente. Il y a deux choses à prendre en compte, c'est qu'on a changé de comptable public en 2023 et on a changé de modalité d'organisation dans nos services ressources, aussi en 2023. Ce qui fait qu'aujourd'hui, on a un rapprochement de plus en plus fort de nos deux services, le comptable public et le service ressources de la commune de La Plaine-des-Palmistes. Nous sommes en train de régulariser un certain nombre de comptes d'attente. Pour tout vous dire, ce chiffre va diminuer d'au moins 80/90%. Pour votre information, il était de 5 millions d'euros, l'année dernière. Nous avons fait énormément d'opérations d'apurement. Elle vient en continuité de ce qu'on souhaite faire, c'est-à-dire apurer l'ensemble des comptes d'attente pour retrouver ou, en tout cas, trouver une qualité comptable constante, aujourd'hui.

M. le Maire : Merci, M. ROSSIGNOL.

M. Frédéric AZOR : Juste une dernière remarque. Le délai d'apurement, c'est bien de deux mois, M. ROSSIGNOL ?

M. Eric ROSSIGNOL : Le délai d'apurement des comptes d'attente ?

M. Frédéric AZOR : Oui.

M. Eric ROSSIGNOL : Oui.

M. le Maire : C'est quatre ans. M. ROSSIGNOL, vous me ferez le plaisir de répondre un peu plus précisément, par courrier, à M. AZOR.

M. Eric ROSSIGNOL : Ce sera fait, M. le maire.

M. Frédéric AZOR : Merci.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et 1 abstention (Frédéric AZOR),

- VALIDE les termes du présent rapport,
- AUTORISE le Maire à apurer les CIP anciens en recettes dont le recensement figure en annexe pour un montant global de 278 316,93 € par l'émission de titres en recettes exceptionnelles

au compte 75888 pour un montant de 37 384,93 € et 240 932,00 € sur les imputations en vigueur dans le plan de compte M57,

- AUTORISE le Maire à apurer les CIP anciens en dépenses dont le recensement figure en annexe pour un montant global de 36 391,33 € par l'émission de mandats selon les imputations en vigueur sur le plan de compte M57,
- AUTORISE le Maire ou en son absence l'élu délégué de signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 11-160426

Budget Principal de la Ville – récupération des retenues de garantie frappées par la prescription quadriennale à la date du 1er janvier 2026

Observations :

M. Frédéric AZOR : Pour les retenues de garantie, normalement, lorsque l'entreprise termine, elle doit faire un PV de réception. Et là-dessus, quand il y a des soucis, on peut revenir sur les travaux. Pourquoi est-ce que ce PV-là n'a pas été fait, s'il vous plaît ? Cela ne date pas que de cette mandature, d'ailleurs. Cela date aussi, sur les annexes qu'on avait eues la dernière fois, des anciennes mandatures.

M. le Maire : Les PV sont faits. Ce sont eux qui n'ont pas réclamé leurs sous.

M. Steven BAMBA : Il n'y a pas de PV de réception.

M. le Maire : Il n'y a pas de PV de réception. Ils n'ont pas pu réclamer leurs sous.

M. Frédéric AZOR : Si, si. Dans le tableau qu'on a eu, il n'y avait pas de PV de réception, non plus. Mais, le PV de réception, c'est à la mairie de le faire ?

M. le Maire : C'est aux deux équipes, autant la mairie que l'entrepreneur. Si l'entrepreneur ne réclame pas, ce sont ces sous qui sont perdus.

M. Frédéric AZOR : Oui, mais l'avantage, pour nous, de faire un PV, c'est de revenir sur les malfaçons qui ont été faites sur les travaux.

M. le Maire : Aussi. Si au bout de quatre ans, il n'y a pas eu de malfaçons, il n'y a pas eu de réclamations, il n'y a pas eu de PV, l'argent reste disponible et au bout de quatre ans, la collectivité récupère son argent. Tout simplement. Et s'il y a des difficultés, autant la mairie ou l'entreprise doit faire des réclamations et tout peut s'arranger. Comme il n'y a pas de réclamations, ces sous sont disponibles. Donc, aujourd'hui, c'est la collectivité qui récupère.

M. Jean-Yves FAUSTIN : On parle bien de la retenue de garantie.

M. le Maire : Oui, retenue de garantie, c'est bien cela.

M. Jean-Yves FAUSTIN : On parle bien de la retenue de garantie ? On ne parle pas de l'assurance décennale ?

M. le Maire : Ce n'est pas la même chose.

M. Jean-Yves FAUSTIN : S'il y a un souci sur l'infrastructure, s'il y a un souci concernant la construction, c'est bien la garantie décennale qui se chargera de lever le litige.

M. Frédéric AZOR : Non, mais le fond de garantie, c'est fait aussi pour, si jamais il y a un souci lors de la réception, de récupérer cet argent-là pour faire les travaux. C'est-à-dire qu'on contraint, en fait, l'entrepreneur pour faire les travaux juste après.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Oui.

M. Frédéric AZOR : Sans PV, on ne peut contraindre personne. C'est cela ma question, en fait. Oui, la retenue de garantie, on l'a. On peut la retenir pendant une année complète. Mais, on ne peut pas revenir sur les malfaçons si on n'a pas de PV de réception.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Mais il y a aussi la garantie décennale.

M. Frédéric AZOR : Non. En fait, cet outil-là sert, aussi, de garantie, en plus de la garantie décennale.

M. le Maire : Très bien. Merci pour votre remarque, M. AZOR. On tâchera à suivre un peu plus sur ce petit document. En tout cas, nous, la collectivité récupère ces 34 000 € puisqu'il n'y a pas eu de demande vers les entreprises.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et 1 abstention (Frédéric AZOR),

- VALIDE les termes du présent rapport,
- OPPOSE la prescription quadriennale au remboursement des retenues de garantie selon l'état fourni, pour un montant total de 34 601,59 euros au 1^{er} janvier 2026,
- VALIDE l'inscription comptable à due concurrence au sein du Budget Principal,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 12-160426

Budget Principal – Approbation du Budget Primitif 2026

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et 1 abstention (Frédéric AZOR),

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VOTE les crédits budgétaires inscrits au budget primitif du budget principal, au chapitre, pour l'année 2026,
- AUTORISE le Maire à réaliser des virements de crédits dans les conditions prévus par le règlement budgétaire et financier, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section du budget voté,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 13-160426

Budget Annexe des Pompes Funèbres – Approbation du Budget Primitif 2026

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et 1 abstention (Frédéric AZOR),

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VOTE le projet du budget annexe des Pompes Funèbres 2026 présenté ci-dessus au niveau du chapitre,
- AUTORISE le Maire à réaliser des virements de crédits dans les conditions prévus par le règlement budgétaire et financier, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section du budget voté,
- AUTORISE le maire ou en son absence l'élu délégué à signer tous les documents y afférents.

--ooOoo--

Affaire 14-160426

Budget Annexe du lotissement de la Petite Plaine – Approbation du Budget Primitif 2026

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VOTE le projet du budget annexe du Lotissement de la Petite Plaine 2026 présenté ci-dessus par chapitre,
- AUTORISE le Maire à réaliser des virements de crédits dans les conditions prévus par le règlement budgétaire et financier, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section du budget voté,
- AUTORISE le maire, ou en son absence l'élu délégué, à signer tous les documents y afférents.

--ooOoo--

Affaire 15-160426

Subventions aux associations Conventionnées (plus de 23 000.00€) / Attribution pour l'exercice 2026

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et Jean Claude DAMOUR, Wilfrid FONTAINE, Blandine LAURET, M. le maire quittent la salle et ne prennent pas part au vote,

- INVITE les membres du conseil ayant un intérêt direct ou indirect dans cette affaire à ne pas prendre part au vote et à quitter temporairement la salle,
- APPROUVE les termes du présent rapport,
- APPROUVE la liste des bénéficiaires de subventions à verser aux associations,
- APPROUVE l'imputation de ces dépenses au chapitre 65,
- AUTORISE le maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer les conventions de subventions ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 16-160426

Subventions aux associations non conventionnées et aux établissements publics administratifs - Attribution pour l'exercice 2026

Observations :

M. le Maire : Sur votre tableau, vous avez dû remarquer une petite erreur de frappe ou de ligne. Il y a la caisse des écoles qui doit être sur la deuxième ligne et le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) sur la première ligne parce que c'est 756 000 € pour le CCAS et la Caisse des Écoles 54 000 €. Et sur votre tableau, cela a été inversé. Donc, pour un total de 810 000 €.

M. Jean-Claude DAMOUR : J'ai besoin de l'appui de M. le DGS. Juste pour confirmer, je n'ai pas utilisé l'IA aujourd'hui, mais je voulais savoir, vous êtes d'accord avec moi que les attributions de subventions, ce n'est pas une obligation et que cela peut être revu, à un moment.

M. Steven BAMBA : Bonsoir à toutes et tous. Je confirme, M. DAMOUR, qu'en matière de subvention, une demande est faite par l'association, instruite par la collectivité et ensuite, le Conseil municipal est souverain pour décider du montant et le rectifier, l'augmenter, le diminuer, en fonction des moyens et des orientations, aussi, en matière d'actions publiques.

M. Jean-Claude DAMOUR : D'accord. Si, par hasard, les actions qui ont été émises sur le programme d'activités ne sont pas respectées, cela nous donne le droit de revoir, parfois ?

M. Steven BAMBA : Oui.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et Héliette THIBURCE, Alain RIVIERE, Gina DALLEAU, Mickaël PAYET, Sonia ALBUFFY, Béatrice MAILLOT, Henriette BERGAMME, Wilfrid FONTAINE, Emilie CANDASSAMY quittent la salle et ne prennent pas part au vote,

- INVITE les membres du conseil ayant un intérêt direct ou indirect dans cette affaire à ne pas prendre part au vote et à quitter temporairement la salle,

- APPROUVE les termes du présent rapport,
- APPROUVE la liste des bénéficiaires de subventions à verser aux établissements publics et aux associations,
- APPROUVE l'imputation de ces dépenses au chapitre 65,
- AUTORISE le maire, ou en son absence, l'élu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 17-160426

Régime d'aide en faveur des déplacements hors du territoire pour des compétitions sportives ou autres concours dans les domaines culturels et artistiques – Critères et enveloppes

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents,

- APPROUVE les termes du présent rapport,
- RENOUVELE le dispositif d'aide en faveur des déplacements des sportifs et non sportifs selon les critères précités,
- VALIDE l'enveloppe de 15 000,00 euros pour l'aide au déplacement hors du territoire pour des compétitions sportives ou autres concours dans le domaine culturel pour cette année 2026,
- AUTORISE le maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 18-160426

Régime d'aide en faveur des déplacements hors du territoire pour des compétitions sportives ou autres concours dans les domaines culturels et artistiques – Attribution de subvention

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et Emmanuelle PROBST quitte la salle et ne prend pas part au vote,

- INVITE les membres de l'assemblée ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- VALIDE les termes du présent rapport,
- ATTRIBUE une subvention de 1000,00 euros à l'association AFCC (championnat du Monde),
- ATTRIBUE une subvention de 600,00 euros pour l'association En Plaine Musique (finale TREMLIN DES VOIX)
- ATTRIBUE une subvention de 800,00 euros à l'association La Team SALAMALA (championnat de France),
- AUTORISE le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 19-160426

Soutien à la vie éducative – Octroi d'une aide financière à tous les diplômés reconnus et lauréats des concours des différentes fonctions publiques – Mise à jour

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE les modifications liées à la dernière nomenclature proposée,
- PREND ACTE du paiement de l'aide financière par le recours à un versement sous forme d'un ticket-restaurant ou d'un chèque-cadeau délivré par un émetteur habilité,
- AUTORISE le maire, ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 20-160426

Réhabilitation et extension de l'école Claire Hénou – Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SPL Est Réunion Développement (SPL ERD)

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE le projet de contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage entre la commune de La Plaine-des-Palmistes et la SPL ERD pour la réhabilitation et l'extension de l'école Claire Hénou,
- AUTORISE le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dont le projet est joint à la présente,
- AUTORISE le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 21-160426

Règlement Local de Publicité – Arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP) et bilan de la concertation

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- FAIT le bilan de la concertation organisée pendant la période d'élaboration du projet de RLP et ce, jusqu'à son arrêt par l'assemblée délibérante,
- ARRETE le Règlement Local de Publicité conformément au dossier joint,
- DIT que conformément aux dispositions des codes de l'urbanisme et de l'environnement, ce projet sera notifié pour avis à la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites (CDNPS), et aux personnes publiques associées,
- DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois,
- AUTORISE le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

--ooOoo--

Affaire 22-160426

Mutation foncière : Parcelles AE 248-251 - Avenant n°1 à la convention de portage n° 06 23 08 – Désignation de la SODEGIS - Aménagement rue Oscar TURPIN

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et 1 abstention (Frédéric AZOR),

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE le projet d'avenant n° 1 à la convention n° 06 23 08,
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention n° 06 23 08 avec l'EPFR et la SODEGIS,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 23-160426

Mutation foncière : Parcelles AV 299-676-678 – Désignation de la SEMADER pour repreneur pour un programme de construction de logements sociaux de type LLS/PSLA

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et 1 abstention (Frédéric AZOR),

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE la SEMADER comme repreneur des parcelles AV 299-676-678,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 24-160426

Restructuration des espaces publics du Cœur de Ville - Déplacement du Monument aux Morts et de la Stèle du Général de Gaulle

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et 1 contre (Frédéric AZOR),

- VALIDE les termes du présent rapport,
- APPROUVE le projet de déplacement du Monument aux Morts et de la Stèle du Général de Gaulle de la Place Charles de Gaulle vers la Place de la Mairie,
- CHARGE les services municipaux de l'organisation d'une cérémonie protocolaire pour l'inauguration du nouveau site mémoriel,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 25-160426

Tableau des emplois et des effectifs – Création d'emplois

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et 1 abstention (Frédéric AZOR),

- CREE lesdits postes et de modifier ainsi le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité comme proposé ci-dessus,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence l'adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 26-160426

Composition du Comité Social Territorial (CST) et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSSCT), communs à la commune, au CCAS et à la Caisse des écoles

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- FIXE à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel du Comité Social Territorial (*le nombre de suppléants étant égal au nombre de titulaires*),
- MAINTIENT le paritarisme numérique et de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires de l'employeur (*le nombre de suppléants étant égal au nombre de titulaires*),

- NE RECUEILLE PAS, par le Comité Social Territorial, l'avis séparé des représentants de l'employeur sur toutes les questions de l'instance,
- MET EN PLACE la formation spécialisée obligatoire en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du CST commun pour la collectivité,
- PREND ACTE que le nombre de représentants titulaires du personnel au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail est égal au nombre de représentants titulaires au sein du CST commun, soit 5 représentants,
- MAINTIENT le paritarisme numérique et de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires de l'employeur,
- NE RECUEILLE PAS, pour la formation spécialisée, l'avis séparé des représentants de l'employeur, sur toutes les questions de l'instance,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 27-160426

Conditions d'attribution et d'utilisation des véhicules de service et de fonction – Année 2026

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents, 1 contre (Frédéric AZOR) et M. le maire, Sonia ALBUFFY quittent la salle et ne prennent pas part au vote,

- INVITER ses membres ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- VALIDER les termes du présent rapport,
- AUTORISER le Maire à fixer l'attribution de véhicules communaux selon les conditions ci-dessus précitées,
- AUTORISER le Maire à adapter la liste d'attribution des véhicules de service et de fonction en fonction de l'évolution de l'organigramme de la commune,
- AUTORISER le Maire à prendre toutes les décisions, à accomplir toutes les formalités et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

--ooOoo--

Affaire 28-160426

SPL MARAINA – Présentation du rapport des mandataires pour l'année 2025

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents,

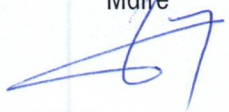
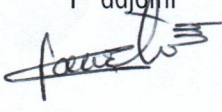
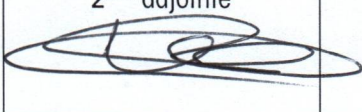
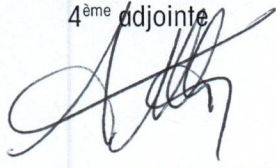
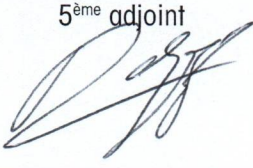
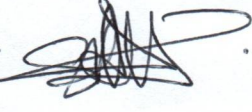
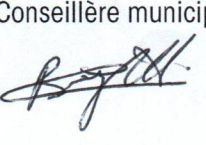
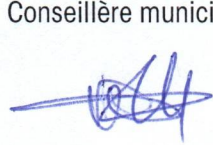
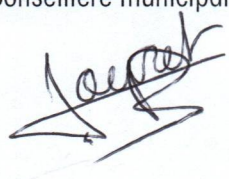
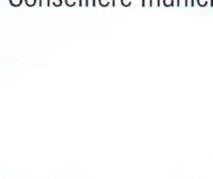
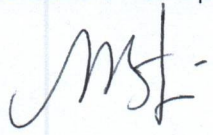
- VALIDE les termes du présent rapport,
- PREND ACTE de la communication du rapport des mandataires 2025 pour la SPL Maraïna,
- APPROUVE ledit rapport,
- AUTORISE le maire, ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal du 16 avril 2026 est levée à 18h55.

PAYET Johnny Maire 	FAUSTIN Jean Yves 1 ^{er} adjoint 	IGOUFE Sabine 2 ^{ème} adjointe 	DAMOUR Jean-Claude 3 ^{ème} adjoint 
THIBURCE Héliette 4 ^{ème} adjointe 	RIVIERE Alain 5 ^{ème} adjoint 	DALLEAU Gina 6 ^{ème} adjointe 	PAYET Mickaël 7 ^{ème} adjoint 
MOGALIA Mélissa 8 ^{ème} adjointe 	ALBUFFY Sonia Conseillère municipale 	LEFLEM Bernard Conseiller municipal 	MAILLOT Béatrice Conseillère municipale 
JULIE Willy Conseiller municipal 	BERGAMME Henriette Conseillère municipale 	FONTAINE Wilfrid Conseiller municipal 	PROBST Emmanuelle Conseillère municipale 
FOSSY Bernard Conseiller municipal 	LAURET Blandine Conseillère municipale 	JUSTINE Victorien Conseiller municipal 	PARIEL Myriam Conseillère municipale 
DIJOUX François Conseiller municipal 	BOYER Annie Claude Conseillère municipale 	MAURER Mhedi Conseiller municipal 	CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale 
ARZAL Sophie Conseillère municipale 	JISTA Elian Conseiller municipal 	ROCHETAING Roseline Conseillère municipale 	AZOR Frédéric Conseiller municipal 
BALASSY Reine Claude Conseillère municipale 			